

Accès facile au Dossier de Soins Partagé (DSP) via My-Guichet.lu (01.12.2025)

Communiqué par le *ministère de la Digitalisation, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale*, Centre des technologies de l'information de l'État - CTIE, Agence eSanté Luxembourg

MyGuichet.lu annonce qu'il est désormais possible d'**activer son compte eSanté en ligne sur My-Guichet.lu** et ainsi d'**accéder à son Dossier de Soins Partagé (DSP) à travers la plateforme interactive sécurisée de l'État luxembourgeois**. Ceci permet aux citoyens d'accéder à leur Dossier de Soins partagé (DSP) sans attendre la réception d'un code par voie postale. Il suffit d'avoir un produit d'authentification LuxTrust et un [espace privé sur MyGuichet.lu](#).

« L'accès en ligne au Dossier de Soins Partagé via MyGuichet.lu montre notre engagement à simplifier la vie des citoyens grâce à la digitalisation des prestations de l'État. Cette nouvelle fonctionnalité leur permet d'activer et d'accéder au DSP depuis une plateforme qu'ils connaissent bien, tout en garantissant la confidentialité des données de santé », déclare Stéphanie Obertin, ministre de la Digitalisation.

« Par cette nouvelle fonctionnalité, nous avançons d'un grand pas dans l'accessibilité plus conviviale du DSP. Ce DSP qui est par ailleurs en train d'être soumis à une adaptation fonctionnelle afin de lui conférer un rôle clé dans la mise en place de l'espace européen des données de santé dans l'intérêt du patient » souligne Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

MyGuichet.lu renforce ainsi sa position comme **Single point of contact (SPOC) pour la communication électronique en lien avec des démarches administratives et services digitaux étatiques**, sachant que le citoyen peut accéder à un autre service en ligne essentiel via la plateforme interactive avec ses identifiants MyGuichet.lu.

Comment accéder au Dossier de Soins Partagé (DSP) ?

L'Agence eSanté crée automatiquement un compte eSanté pour toute personne affiliée au Centre commun de la sécurité sociale (CCSS). Ce compte doit être activé pour pouvoir accéder à son Dossier de Soins Partagé (DSP), **le dossier de santé électronique, personnel et sécurisé** sous le contrôle direct du patient.

L'activation du compte eSanté peut donc dorénavant se faire au sein de **l'espace privé sur My-Guichet.lu**, dans la rubrique "Mes données".

Après l'activation, l'accès au DSP peut également se faire à travers l'espace privé : après s'être connecté avec son produit LuxTrust sur MyGuichet.lu, l'utilisateur sera redirigé vers le DSP via la source authentique "Dossier de Soins Partagé". Il est à noter que, dans un objectif de faciliter l'accès pour tous, les personnes ne disposant pas de dispositif LuxTrust pourront toujours activer leur compte eSanté et accéder à leur DSP via le portail eSanté (www.esante.lu) ou via l'application mobile MyDSP.

Fonctionnalités du DSP

Mis à part le fait que le DSP place le patient au cœur du partage de ses données de santé entre les professionnels de santé intervenant dans sa prise en charge médicale, il contribue également à l'autonomisation du patient. En effet, diverses fonctionnalités du DSP permettent une participation active du patient dans son parcours de santé.

Ainsi, il peut notamment

- consulter à tout moment ses données de santé telles que les résultats d'analyses de sang, radiographiques, IRM's, etc ;
- accorder un droit d'accès en enregistrant un professionnel de santé dans son cercle médical de confiance, ou en lui communiquant le code de présence qui peut être récupéré dans le DSP;
- accorder un droit d'accès aux services d'urgences ;
- déposer soi-même des informations médicales ;
- exprimer sa volonté par exemple en matière de don d'organes ;
- désigner un assistant DSP, une personne de confiance habilitée à gérer le Dossier de Soins Partagé (DSP) conjointement avec ou à la place du titulaire du DSP. Cette fonctionnalité est particulièrement pratique pour les personnes se sentant moins à l'aise avec le digital, ou pour les parents qui veulent pouvoir consulter le DSP de leurs enfants à partir de leur propre DSP.